



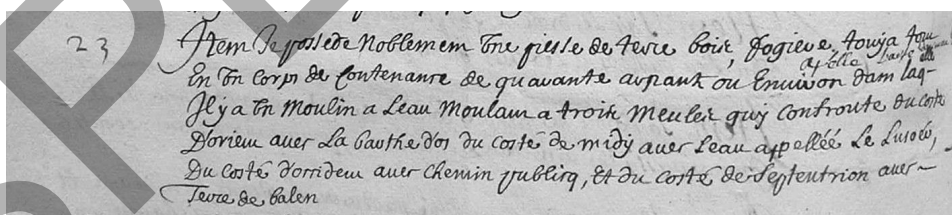
Autrefois

Le seigneur d'Abidos possédait au 17^{ème} siècle deux moulins : un sur le Luzoué qu'il dénombre parmi ses biens nobles et un autre sur la Baïse, qu'il déclare parmi ses terres rurales, mais qui, selon sa déclaration, est un moulin banal où ses soumis d'Abidos sont obligés de porter leurs grains.

Le moulin seigneurial d'Abidos

Le moulin que le seigneur possédait noblement est le plus ancien. Il est probable qu'il ait été le moulin banal de la seigneurie d'Abidos avant la construction du second. Il était établi sur l'eau provenant de la Baïse. Il était encore en activité vers le milieu du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui, transformé en maison d'habitation, il montre une de ses meules dans son jardin que longe la Baïse.

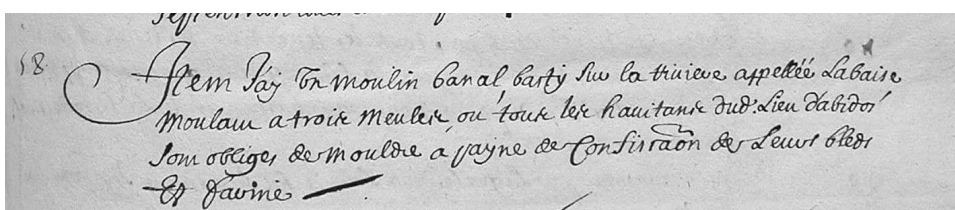
En 1924, tenu par un meunier de la dynastie Lartiaa, il moulait 12 quintaux par 24 heures.



Aveu moulin.

Le moulin banal d'Abidos (ou le moulin de Labarthe)

Le moulin sur le Luzoué a été construit vers 1670, probablement pour concurrencer celui que Pierre de Cabé venait de faire construire également sur ce même ruisseau, partie sur le territoire de Lagor, partie sur celui d'Abidos. C'est sans doute aussi pour contrer cette concurrence qu'il a « transporté » son droit de banalité sur ce nouveau moulin.



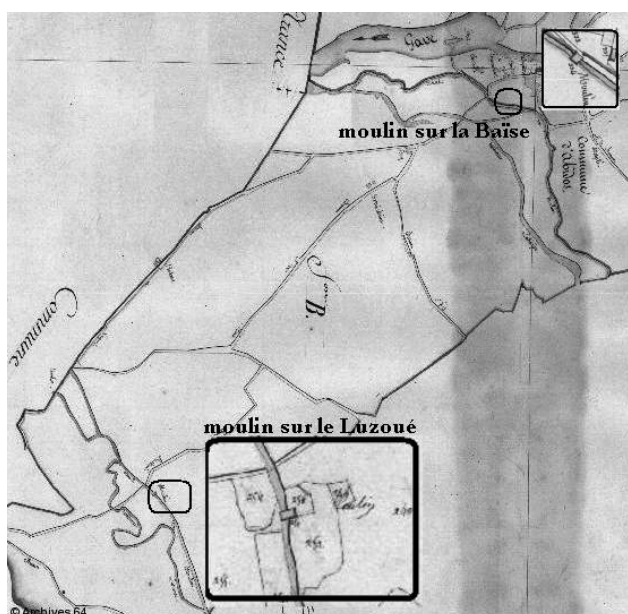
Aveu moulin banal.

■ Meuniers à Abidos

- 1737 : Johannés Lartia, moulin Labarthe
- 1772 : Joseph Lartia, moulin de Labarthe
- 1804 : Jean Trouilhet
- 1804 : Henry Camy, moulin Labarthe
- 1815 : Jacques Menat, moulin Labarthe
- 1836 : Jacques Betbeder
- 1836 : les 3 frères Cami, Jean, autre Jean et Henri qui se trouveront encore meuniers à Abidos 20 ans plus tard
- 1841 : Jean-Pierre Trouillet
- 1846 : Pierre Ferrou
- 1846 : Jean Prat
- 1852 : Jacques Labat, meunier à Abidos
- 1858 : Jean Prospert dit Lartigue, moulin Labarthe
- 1861 : Jean Lartigue
- 1866 : Jean Jacasères



Le moulin d'Abidos et son canal de fuite.



Plan cadastral napoléonien.



Le Gave de Pau ne fait qu'effleurer le territoire de Lagor, aucun moulin n'y puise son énergie. Mais plusieurs moulins ont été bâtis sur les ruisseaux affluents dont certains très anciennement.

Le ruisseau du Geü, sur sa partie Lagor, n'aura pas de moulin, son débit ayant été jugé sans doute trop faible.

■ Sur le Luzoué

Le moulin Pedetrouy

Sur le Luzoué, la Communauté de Lagor aura deux moulins. On trouve très tôt, un moulin dit de Pédetrouy, qui semble avoir appartenu aux moines du monastère de Lucq-de-Béarn, situé sur les terres qui en l'an 1 000, furent le don d'Arratère de Gurs. Ce premier moulin situé à 200 mètres avant l'embouchure du Luzoué et du Gave, sera construit sur un canal de dérivation. Après 1600, ce moulin appartiendra à la famille Pédemont, ensuite à celle d'Abidos et plus tard, à celles de Forsans et Cardenau. Ce moulin sera ruiné par les crues du Gave vers 1890.

Le moulin Cabé

En amont, sur le Luzoué sera construit, vers 1670, un moulin par la famille Cabé de Lagor. Ce moulin situé en partie sur Lagor et partie sur Abidos a été détruit. Il était sur les documents dénommé « moulin de Lagor ». Ce moulin tentait de récupérer les habitants du bourg de Lagor, alors le seigneur d'Abidos fera construire un ou deux ans plus tard, 500 mètres en amont, un moulin, désigné sur les documents « moulin de Labarthe » ou aussi moulin de Manescau. Le moulin dit de Lagor sera la propriété des familles Cabé, ensuite, Forsans et après, Cardenau. Il sera détruit vers 1980.

■ Sur le Soularou

Plusieurs moulins seront construits sur le Soularou, affluent du Geü.

Le moulin communal ou de Lopner

Le moulin de Lopner aussi appelé du Boscq a été moulin communal jusqu'en 1630. Il sera alors saisi puis vendu à la famille Pedemont. A cette époque, ce moulin était proche de la ruine. Il ne reste aujourd'hui que quelques pans de mur, mais son baniu est bien conservé.

Le moulin de Lère

Pedemont fera construire, 100 mètres en amont du précédent, un autre moulin. Ce dernier existe toujours, il est connu aujourd'hui sous le nom de moulin de Lère.

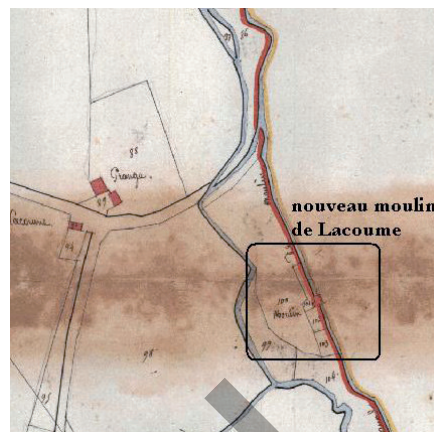
Les moulins de Lacoume

Un autre moulin construit sur le Soularéou est celui dit de Lacoume. Il est situé sur le canal, environ 300 mètres en amont du confluent du Soularou et du Geü sur ce site un premier moulin avait été construit très tôt et le nouveau sera construit vers 1675. Il restera en service jusqu'entre les deux guerres mondiales.

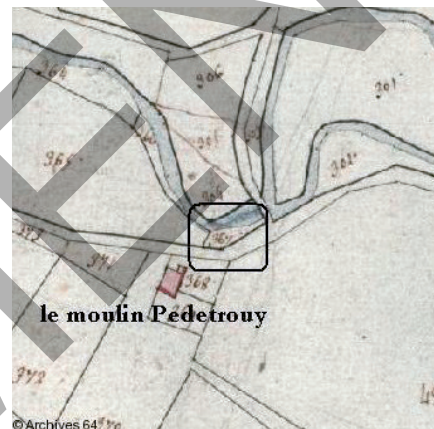
Ce moulin de la seigneurie de Lacoume sera possédé par la famille de Laborde dite de Lacoume (alliée Véguier) puis la famille Véguier jusque vers 1890 et ensuite Cardenau et Trouilhet. Ce moulin est aujourd'hui ruiné.

■ Sur le Ségalas

Sur ce petit ru, affluent du Soularou, sera construit vers 1850, un moulin dit de Ségalas, vendu à la famille Cammes. Il sera détruit en 1854.



Plan cadastral napoléonien des moulins de Lacoume.



Plan cadastral napoléonien des moulins de Pedetrouy.

4
Il euz des postedes, Noblement vuz Molhiz, vuz pré-
joignans Indej, Boire, Brana, feugiere, et tailhies
appelle de lacoume. Led. Molhiz de lacoume, le pré
appelle longorgat, et le bois brana feugiere et
tailhies le gas, et garron de lacoume, le tout euz
vuz tenant de l'entendance de vuzg et cinq arpeuh,
ou Enuitorz Coufroue du costé d'orian aucter-
teire, pré appelle de biltese a moy appartenant
et Rural et terre de Taroué, du Midj aucter
terre boje du Minue de taroué, dependant de lad.
domeugerie et terre d'arribere, et de la loudette de lage,
d'occidant aucter terre pré de Molhou dependant de
lad. domeugerie, terre pré de larquet, et du
septantion aucter hore, labourable, et maniere
appelle du fau de lacoume a moy appartenant
et Rural. Leau du Soularou qui desaut de
la peselle du molhiz cy dessus denombree, et le
Chemis public qui va a l'oupre de Taroué, lequel
molhiz a droit de banalite sur la Majoroz de Cardenau de lagot
5
Il euz des postedes, auctj Noblement vuz autre
Molhiz que Jay fait Battir depuis deux ans
et vuz qu'avez deux arpeuh de terre, qui originel
estoit pré, et qui boint led. Molhiz Coufroue du costé
d'orian aucter terre pré appelle l'artigau et rural
a moy appartenant, terre pré de taroué, et euz cinq
public tirant vers l'oupre de Taroué, du Midj
aucter le Minue Chemis public de lad. leau du
Soularou, d'occidant, aucter terres pré Nobles
a moy appartenant, cy dessus denombree -

Aveu moulin de Lacoume.



Le baniu du moulin communal.



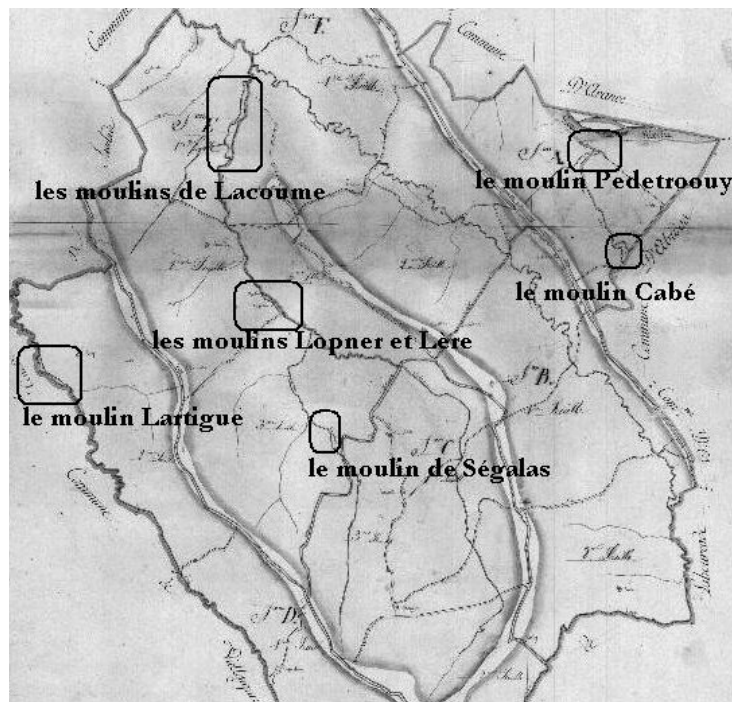
Le bief du moulin de Lère.

■ Sur le Laà

Sur le territoire de Lagor, on trouve un moulin construit sur l'eau du Laà, situé à la limite de Sauvelade. Il sera recensé plus loin, avec ceux de la vallée du Laà.

■ Les meuniers de Lagor

- 1696 : Jeannou de Beigbeder, au moulin de Lacomme
- 1704 : Bernard de Camadau et Anne de Lartiaà
- 1713 : Johannes de Lartia et Anne de Cabanné
- 1729 : Pierre de Labasse et Marie de Pelong, moulin de Pedetroouy
- 1738 : Jean-Louis de Vignau, moulin de Lacomme
- 1740 : Etienne de Castaing dit Coudet, moulin du bois (Pedemont)
- 1744 : Bernard Descaurion, meunier à Gouze
- 1747 : Etienne de Mounaut et Marie de Fery, moulin du bois
- 1750 : Jean de la Gasse, moulin Pedetroouy
- 1750 : Pierre de St Cricq dit Poutine
- 1780 : Pierre Cabanné, moulin de Lagor
- 1799 : Pierre Berdance, moulin de Peubé
- 1800 : Bernard Saut dit Barrou
- 1807 : Henri Camy
- 1812 : Jean Trouilhet
- 1813 : Pierre Conte
- 1813 : Thomas Paraliu
- 1814 : Jean Cami dit Trouilh
- 1820 : Jean Guilhaumaa
- 1827 : Pierre Hieyte
- 1831 : Piere Peyroutou, originaire de Lacq
- 1839 : Jean Camy dit Bougne
- 1841 : Jacques Betbeder dit Gouzenne
- 1848 : Gratian Esquirou
- 1849 : Jean Bilhère, en 1855, au moulin de Julianne
- 1850 : Jean Prat dit Bitin
- 1850 : Jean Prosper dit Larigue, moulin de Lagor
- 1854 : Jean Cazenave
- 1863 : Jean Lartigue
- 1864 : Baptiste Bordenave
- 1870 : Jean Tambouri, moulin du bosc
- 1873 : Jean Estaria Larrouy, moulin de Forsans
- 1883 : Jean Lafond
- 1888 : Jean-Baptiste Lartigue, moulin de Julianne
- 1893 : Jean-Baptiste Lère, moulin du boscq



Plan cadastral napoléonien des moulins de Lagor.



Le village de Maslacq, traversé par le Gave de Pau et le ruisseau « Le Geü » a connu une intense activité autour de ses moulins.

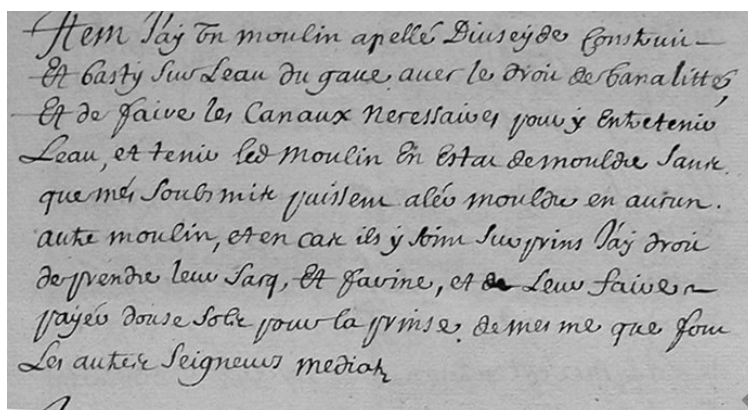
Le moulin de Dieuzède (propriétaire actuel M. Gréchez), sur un canal du Gave, certainement le plus ancien (vers 1200 ?) fut l'objet de nombreux procès entre le seigneur de Laussat son propriétaire à l'époque (dans les années 1750) et le seigneur de Peyré de Gouze au sujet de l'emprise du canal (dénommée boucau) sur le Gave.



Plan de la prise du canal du moulin de Dieuzède en 1721.

Les ruines de ces emprises (H et L) sont toujours visibles depuis la route départementale à hauteur de la ferme Naulé. C'est en bordure de ce même canal que fut créée vers 1740 par le seigneur de Laussat, la papeterie de Tetignax dont le papier « aux trois Ô » sera exporté jusqu'au Canada et en Angleterre.

Au 17^{ème} siècle, ce fut Charles de Pinsun, seigneur de Tétignax qu'il fit l'aveu de ce moulin :



Item Jay un moulin appelé Dieuzède construit
Et basti sur l'eau du Gave, avec le droit de banalité
Et de faire les Canaux nécessaires pour y entretenir
L'eau, et tenir led moulin en état de moudre sans
que mes Soubz mit puisse aller moudre en aucun
autre moulin, et en cas ils y sont surprins Jay droit
de prendre leur Saq, Et farine, et de leur faire
payer douze sols pour la mesure de mes me que font
Les autres Seigneurs medioc

Aveu Dieuzède de Tétignax.

Le moulin de Senescau ou moulin Neuf

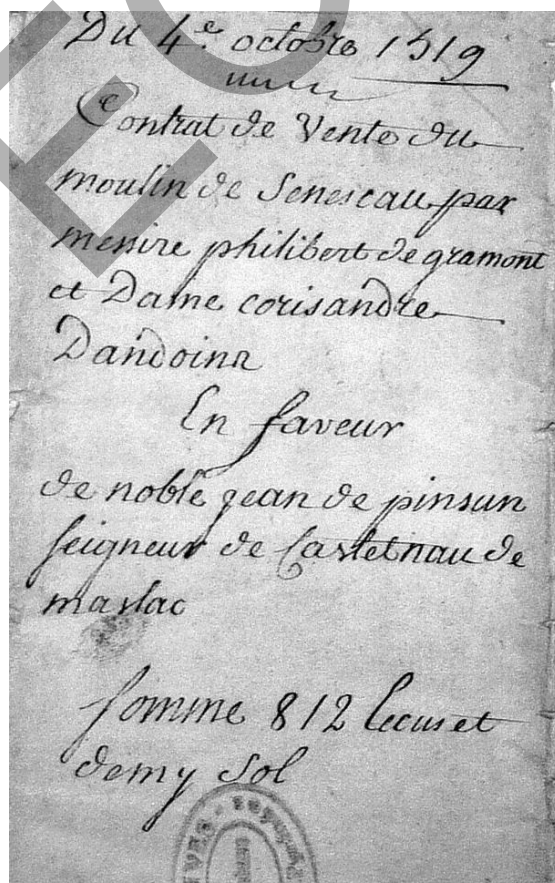
Le moulin de Senescau, aujourd'hui entièrement détruit se situait sur un canal du Gave dont l'emprise était au niveau de Guirenaulé (en bas de Muret) et se terminait dans le Geü (derrière la ferme Durand-Larrouy).

Le 4 septembre 1453 Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vend ce moulin à d'Abadie d'Arboucave. En 1549 Messire Philibert de Gramont et Dame Corisandre d'Andoins vendent le moulin au Noble Jean de Pinsun, seigneur de Castelnau à Maslacq pour 812 écus et demi sol.

En 1603, installation d'un martinet à cuivre après contact passé avec Henry de La Rochette, ingénieur du roi, expert en artillerie. Pendant plus d'un demi-siècle un procès opposera le propriétaire du moulin le baron d'Arboucave à la famille Larochette.

En 1685 et 1701 les crues du Gave endommagent sérieusement le moulin. Le martinet cesse alors de fonctionner afin de permettre aux trois meules de moudre.

Le Gave a précipité la fin de ce moulin qui a cessé de fonctionner dans les années 1830.



Du 4^{ème} octobre 1519
un
Contrat de Vente du
moulin de Senescau par
messire philibert de gramont
et Dame corisandre
D'andoin
En faveur
de noble jean de pinsun
seigneur de castelnau de
maslac
somme 812 écus et
demy sol

Contrat de vente du moulin Senescau en 1519.

Le Dix Neufieme novembre mil six cent quatre vingt on se pas moy
 lieutenant du bailli de mouneing oubs Digne le p^r acte a este bien et deuenue
 signifie a lad^e dem^e Jeanne du vignon épouse a noble anthoine de munheim de castellan
 de maslax du sondom. parant a lad^e dem^e son propre nomme, qui a dit quelle n'a pas sig^e
 son acte qu'après plusieurs sollicitations led^e sieur abbadié tant par les^r son mary que par
 divers personnes d'honneur p^r l'obligation de la reparacion de lad^e mouline, demeurant
 Inutile depuis plusieurs années dont le prejudice est come de rable pour le rep^r ce qui la obliga
 re vouloir plus de rudes en cest lieu, et ne l'ainu perdre son bien, de vouloir faire
 travailler à la reparacion de lad^e mouline le plus promptement qui se pourra afin de
 pouvoit rendre quelque profit prochain et au contentement de la trans^{on} passie
 sur la société des moulins c^o elle la declare par son acte, et au surplus en ce que led^e sieur
 d'abbadié a avancé par son acte des d^o et pretentions qu'il dit avoir, la rep^r n'a
 eue chose à dire que lors qu'il se me va l'abbadié deluy faire demande elle s'en defendra
 comme aussi le dit sieur son mary et a requis copie de quoy faire
 relation de la corde lieutenant des dit
 Contrôle de maslax le 19^e no^v 1691
 D. Forner, L. R. B.

La mouline nécessitait des travaux en 1791.

Expédition
 8 SOLS

Par devant le notaire gardiennoter de
 Sar, et l'un des baill nommez, fut présent le citoyen abbadié
 Darboucau, hab^t à Sar, lequel de son bon gré et Volonté
 a baillé à titre de ferme, pour trois années qui commenceront
 le six^e finnaire prochain, (et six Decembre 1796. vs) et
 finiront jectes solstices, vers et en faveur du C^o Laurent
 Dolloqz troisième né, natif d'olorog, hab^t au d. lieu de maslax
 aulle ici présent et acceptant, le moulin appelle l'auoulée
 scitué au même lieu de maslax, pour la quantité de
 deux cent trente menure de froment, bon et marchand
 mesure d'ether, vingt livres canariens de jambon no^r
 et deux paires de Chapoult gras, par année, payables
 feroant en quatre pacs égaux, à commencer le 1^r d'octobre
 moix, à partir dud^e jour 16. finnaire prochain, et les autres
 trois pacs, aut^r de trois en trois mois le Jambon &
 Chapoult, Delivrables aut^r en Darboucau à la fin de
 chaque année, le tout devra lui être payé de cette
 manière, Jusqu'à la fin dud^e bail, Promettant ledit
 Dolloqz de bien entretenir le d. moulin, en bon pere de ruelle
 et de ruelle les poutours, et outils en bon état, à la fin du
 bail, et en conséquence il se sera dressé un état
 et inventaire de d. objets circonstrains, le d. Dolloqz
 les rendra comme il va les précéd^r. S'obligeant aut^r
 ci dessus de Veiner et de ruelle tout à l'heure qui
 est en dehors, et au coin du d. canal dud^e moulin, tout

Bail de ferme pour la mouline en 1793.

Bureau des
 Paroisses

Reçu de Monsieur le Baron D'Arboucave par
 les mains de Jean Gané son meunier la somme de deux
 cents livres pour raison de la rente de l'année courante que
 ledit Seigneur fait au Roy à cause de ses Moulins de
 Maslaq ou qu'il quitte en soit de la Banalité de lui -
 alliées par arrêt du Conseil du 2. août 1727. ayant
 été Confirmé dans la susdite jouissance par autre
 arrêt du Conseil du 3. X. 1782. au Bureau des -
 Paroisses le vingt quatre décembre 1784.

J. SIMON

Reçu du 4 décembre 1784 pour les droits de banalité payés au roi par le baron d'Arboucave pour ses moulins de Maslaq.

Le moulin de Gané dit Simoun (propriétaire actuel M. Dubois) sur le Geü à la sortie du village avant le pont de l'Halte, possédait trois meules.

La rénovation envisagée de la digue détruite par une crue il y a une quarantaine d'années devrait redonner son lustre et sa vocation au moulin

Au XVIII^{ème} siècle ce moulin s'appelait moulin de Gané du nom de son meunier.

Le nom de Simoun provient de Siméon Dulac (enfant trouvé près d'un lac) meunier qui achetât ce moulin au sieur Bernata meunier de Biron, dans les années 1880.



Le pont de l'Halte à Maslaq et le moulin Gané au début du 20^{ème} siècle

Du 12 Décembre 1871

Devant nous Pierre Aubert
notaire à la résidence: d'Orthez, Basses-Pyrénées.

A Comparu:

Le sieur Marc Bernataia,
propriétaire et même domicilié et demeurant à
Boron,

Lequel, par ces présentes, a cédé
et abandonné à titre de bail à loyer,

au sieur Simon Dulac,
même, demeurant à Maslacq, et précédemment
à Boron ici présent et stipulant,

Le moulin à farine à trois meules,
appelé de Gané, situé à Maslacq, avec ses
dépendances, consistant notamment en
constructions, bûchevier et jardin; tel et ailleurs
qu'il se pourroit et avec la clientèle y
attachée.

Le bail est fait et accepté pour
neuf années consécutives qui ont commencé
à courir le premier Novembre mil huit cent
soixante-seize et qui expireront le trente-
un Octobre mil huit cent quatre-vingt,
 moyennant un prix annuel de trois cent
soixante-deux francs cinquante centimes et
en outre aux conditions ci-après:

Bail à loyer du moulin de Gané à Maslacq en 1871.



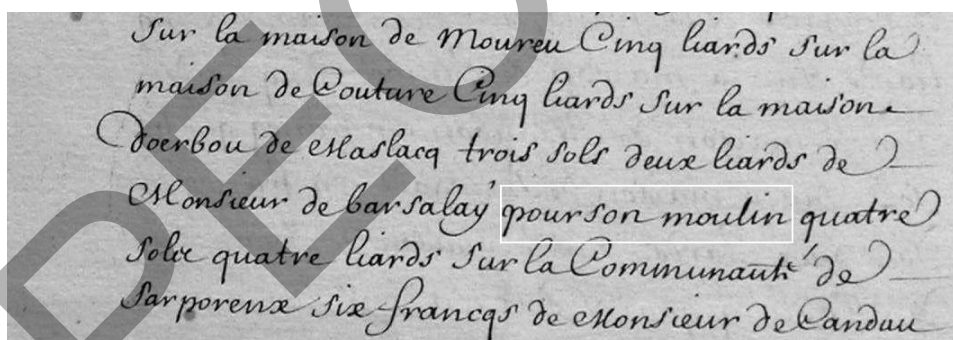
La Mouline en 1971.



Le moulin de Sarpourenx ou Jandamou

Il semble bien qu'il n'y ait eu qu'un seul moulin à Sarpourenx. Aujourd'hui disparu ce moulin appelé Jandamou se situait en bordure de la route départementale. Il était des appartenances de l'abbaye et seigneurie de Moulia.

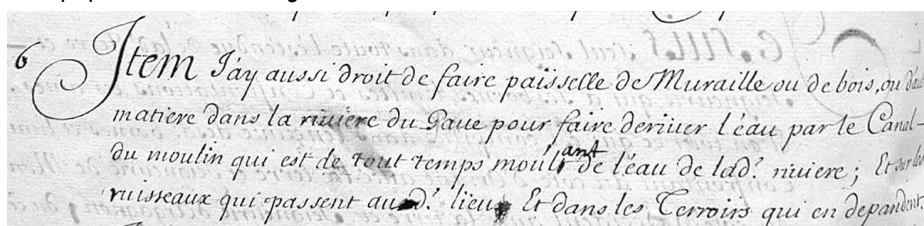
En 1675, lors de la confection du livre terrier, le moulin avait été aliéné depuis longtemps aussi ne fut-il pas dénombré directement, mais seulement « les quatre sols et quatre liards que lui paie le sieur de Brassalay pour le moulin ».



Fief pour le moulin de Sarpourenx.

Cela signifie que ce moulin est bien des appartenances de l'abbaye, même s'il a été, comme cela semble le cas, aliéné au seigneur de Brassalay. Et cela laisse penser que la domeniature de moulia de Sarpourenx tenait son nom de ce moulin et qu'ainsi, il est fort probable que le moulin⁽¹¹⁾ soit aussi ancien que cette seigneurie.

L'abbesse de Moulia, demoiselle Suzanne de Poeydarré dénombre d'autre part son droit de faire paisselle et moulin sur le Gave et tous les ruisseaux qui passent dans sa seigneurie.



Droit de paisselle.

(11) Un bien possédé noblement pouvait être aliéné mais le fonds demeurait partie intégrante de la seigneurie. Le nouveau propriétaire pouvait jouir de la terre ou de tout autre bien noble acquis. Mais le fonds demeurait noble et restait toujours attaché à la seigneurie d'origine. A cause de cela, l'acquéreur devait s'acquitter à vie, d'un « fief » annuel à son vendeur. Par contre, il ne payait pas de taille au roi pour ce bien.

Contrat en 1585

Le 10 mars 1585, noble Gassiot alias Gratian d'Abbadie 1^{er} du nom, Docteur en Droit, héritier de la maison abbatiale de Maslacq s'engage auprès des jurats de Sarpourenx, Augustin de Lasalle, François de Casenave, André d'Augarou et Arnaud de Crideloup, à alimenter d'eau le moulin de Sarpourenx.

Aliénation du moulin de Sarpourenx

Un acte notarial de 1613 nous apprend comment le seigneur de Brassalay était devenu propriétaire du moulin de Sarpourenx. De cet acte, on déduit que le seigneur de Mouliaa avait depuis longtemps déjà aliéné son moulin, puisqu'en 1613, c'était le baron d'Arboucave qui le possédait. Ce dernier, par l'acte du 25 juillet 1613 retenu par Jacques de Tretgeu notaire public de Larbaig, vendait le moulin de Sarpourenx à son gendre, David de Brassalay. La vente avait eu lieu à Maslacq et avait eu pour témoins noble Arnaud seigneur d'Argagnon et noble Berducan de Pinsun, seigneur de Tétignax de Maslacq.

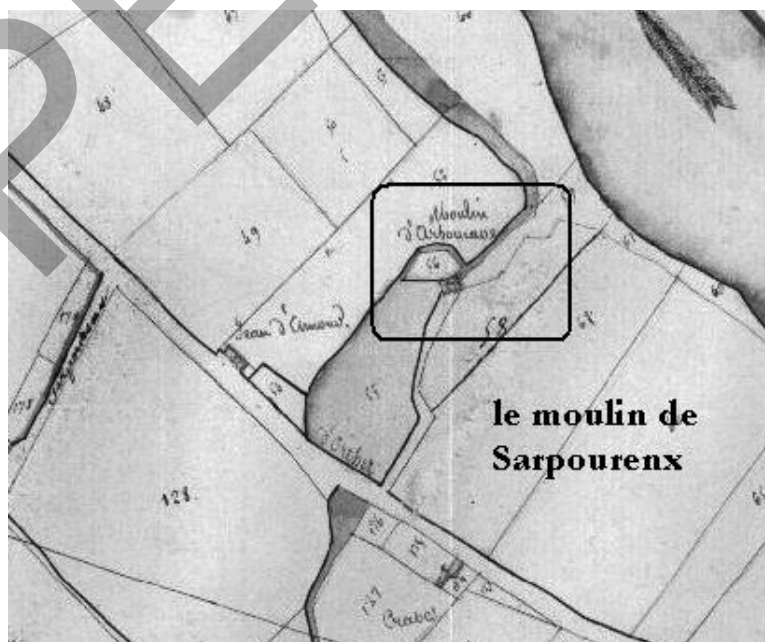
I *Insinuation*

Le 9 juillet 1614 à Sarpourenx au « lieu judicial de la seigneurie de Moulia » devant les honorables jurats de cette cour assemblés au lieu judicial de la seigneurie de Moulia en cour ordinaire au man de Joan de Casenave bayle de la directe de Moulia et en présence de Me Ramon Danglede, chirurgien de Maslacq, et Bernard de Bascon habitant de Loubieng, Pierre de Castérot, au nom du seigneur de Brassalay demanda l'insinuation pour le moulin.

Acte retenu par Jacques de Tretgeu notaire de Larbaig (ADPA - E 1247)

En 1790, Jean Guirouflet cadet de Maslacq, cautionné par Jean Cazaux dit Heugares signe un bail de fermage pour le moulin Jeandamou de Sarpourenx appartenant au seigneur d'Arboucave.

D'après le plan cadastral napoléonien ce moulin n'était pas alimenté par l'eau du Gave, mais par un ruisseau provenant des coteaux de Castetner.



Le moulin d'Arboucave à Sarpourenx.

